

Rapport annuel 2016/2017

Rapport annuel révisé au 31 mars 2017

FORTUNA Multi INDEX 10
FORTUNA Multi INDEX 20
FORTUNA Multi INDEX 30
FORTUNA Multi INDEX 40



Rapport annuel révisé au 31 mars 2017

Table des matières	Page	ISIN
Organisation	2	
Communications aux investisseurs	3	
Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels	7	
FORTUNA Multi INDEX 10	8	CH0110739056
FORTUNA Multi INDEX 20	13	CH0109560166
FORTUNA Multi INDEX 30	18	CH0109560406
FORTUNA Multi INDEX 40	23	CH0109560422
Explications sur le rapport	28	
Domiciles de souscription et de paiement	30	

Restrictions de vente

Les parts des compartiments ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis.

Aucune action de participation ne sera proposée à l'intérieur même des Etats-Unis ou à des investisseurs qui sont des investisseurs américains. Un investisseur américain est toute personne qui:

- (i) est une personne des Etats-Unis au sens de l'article 7701(a)(30) du «Internal Revenue Code» des Etats-Unis de 1986, tel que modifié, et des réglementations du Trésor des Etats-Unis promulguées sur cette base;
- (ii) est une personne des Etats-Unis au sens de la réglementation S de l'«US Securities Act» de 1933 (17 CFR § 230.902(k));
- (iii) n'est pas une personne non américaine au sens de la règle 4.7 de la «Commodity Futures Trading Commission» des Etats-Unis (17 CFR § 4.7(a)(1)(iv));
- (iv) réside aux Etats-Unis au sens de la règle 202(a)(30)-1 de l'«Investment Advisers Act» des Etats-Unis de 1940, tel que modifié; ou
- (v) tout trust, entité ou autre structure créé(e) dans le but de permettre à des investisseurs américains d'investir dans cet fonds.

Adresse Internet

www.fortunainvest.ch

Organisation

Direction du fonds

Fortuna Investment SA, Adliswil

Conseil d'administration

René Schmidli, Président

Andreas Hoffmann, Membre
(jusqu'au 16 septembre 2016)

Karem Siddiqi, Membre
(jusqu'au 31 janvier 2017)

Eleonora Sokolarski, Membre

Martha Dagmar Böckenfeld, Membre
(depuis le 22 décembre 2016)

Ulrich Ostholt, Membre
(depuis le 22 décembre 2016)

Direction

David Küttel, Directeur

René Schmidli, Membre
(jusqu'au 31 mars 2017)

Claudio Burkhard, Directeur adjoint
(depuis le 1^{er} avril 2017)

Marc Engel, Membre
(depuis le 1^{er} avril 2017)

Banque dépositaire

BSI SA, Lugano (jusqu'au 6 avril 2017)

EFG Bank SA, Zurich, succursale de Lugano
(depuis le 7 avril 2017)

Domiciles de paiement

BSI SA, Via Magatti 2, 6900 Lugano et toutes les succursales en Suisse (jusqu'au 6 avril 2017)

EFG Bank SA, Zurich, succursale de Lugano,
Via Magatti 2, 6900 Lugano
(depuis le 7 avril 2017)

Office de dépôt

BSI SA, Lugano (jusqu'au 6 avril 2017)

EFG Bank SA, Zurich, succursale de Lugano
(depuis le 7 avril 2017)

Relations clientèle

investment.ch@generali.com

Tel. +41-58-472-53-06

Délégation d'autres tâches partielles

Les tâches suivantes sont déléguées à UBS Fund Management (Switzerland) SA, Aeschenplatz 6, 4002 Bâle: comptabilité, impôts, calcul des rémunérations et de la valeur nette d'inventaire, information sur les cours, contrôle du respect des dispositions réglementaires en matière de placement, établissement des rapports semestriels et annuels. En tant que direction de fonds en valeurs mobilières, de fonds spécialisés et de fonds immobiliers, UBS Fund Management (Switzerland) SA est active dans le domaine des fonds de placement depuis sa création en 1959 et elle propose des prestations administratives pour les placements collectifs. Les modalités précises d'exécution du mandat sont fixées dans un contrat conclu le 13 avril 2010 entre Fortuna Investment SA (direction du fonds) et UBS Fund Management (Switzerland) SA. Ce contrat a été remplacé par le nouveau contrat établi au 1^{er} janvier 2013.

Organe de révision

Ernst & Young SA, Zurich

Publications

La direction du fonds publie un rapport annuel ainsi qu'un rapport semestriel non révisé qui peuvent être obtenus auprès de la direction du fonds, de la banque dépositaire, des domiciles de paiement et auprès de tous les domiciles de souscription du fonds ainsi que sur les sites Internet www.fortunainvest.ch et www.swissfunddata.ch. Les valeurs nettes d'inventaire des parts (avec remarque spéciale au sujet des commissions) sont publiées chaque jour dans les quotidiens suivants: la «Neue Zürcher Zeitung» et «Le Temps».

Communications aux investisseurs

Justification et résumé des principaux changements

Changements consécutifs au réajustement de la limite des placements dans certains fonds cibles à 30%.

En introduction, il convient de préciser que les changements suivants s'appliquent à tous les compartiments, sauf stipulations contraires.

Tous **les textes modifiés** ont été publiés sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch le 27 avril 2016 pour tous les compartiments.

Après que la limite pour les placements dans un fonds cible a été réduite par erreur de 30% à 20% pour tous les compartiments avec effet au 30 novembre 2015, selon le § 15, ch. 8 du contrat de fonds, cette réduction a été annulée. A cet effet, le contrat de fonds a été adapté en conséquence avec effet au 6 juin 2016. Dans l'intervalle, la limite de 20% a été dépassée dans l'étendue suivante pour les différents compartiments:

– FORTUNA Multi INDEX 10

Fonds cible CH0110435556: 23,30% VNI
Fonds cible CH0016216738: 23,42% VNI
Fonds cible CH0016999861: 21,77% VNI

– FORTUNA Multi INDEX 20

Fonds cible CH0016999861: 22,01% VNI

– FORTUNA Multi INDEX 30

Fonds cible CH0110435556: 20,94% VNI
Fonds cible CH0016999861: 22,33% VNI

– FORTUNA Multi INDEX 40

Fonds cible FR0010411439: 23,14% VNI

Suite à l'évolution positive du marché, aucun investisseur n'a subi de dommages en raison des dépassements de la limite de 20%. Dans l'intérêt des investisseurs, les placements dans des fonds cibles allant au-delà de la limite de 20% n'ont pas été annulés en conséquence lors de la période allant jusqu'à la correction de la modification du contrat de fonds en concertation avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

§ 15 Répartition des risques

Le ch. 8 a été modifié de la façon suivante (changements surlignés):

La direction du fonds peut placer au maximum 30% de la fortune d'un compartiment dans des parts d'un même fonds cible. Elle doit être investie dans au moins cinq fonds cibles largement diversifiés.

La FINMA a donné son approbation pour les modifications des contrats de fonds susmentionnés avec effet au 6 juin 2016.

Changements consécutifs à la révision partielle de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC):

En introduction, il convient de préciser que les changements suivants s'appliquent à tous les compartiments, sauf stipulations contraires.

Ces changements étaient impératifs en raison de la révision partielle de la LPCC et du nouveau contrat modèle de fonds.

Tous **les textes modifiés** ont été publiés sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch le 31 octobre 2016 pour tous les compartiments.

§ 10 Prêt de valeurs mobilières

Le ch. 3 a été modifié de la façon suivante sur la base du nouvel art. 3 § 1 OPC-FINMA (ajouts soulignés):

La direction n'effectue le prêt de valeurs mobilières qu'avec des emprunteurs ou des intermédiaires de premier ordre soumis à surveillance et spécialisés dans ce genre d'opérations, tels que des banques, des brokers et des assurances ainsi que des contreparties centrales et des dépositaires centraux autorisés et reconnus, qui garantissent une exécution irréprochable du prêt de valeurs mobilières.

Le ch. 4 a été modifié de la façon suivante sur la base des nouveaux art. 6 et 5 § 1 OPC-FINMA (ajout souligné):

Si la direction doit respecter un délai de dénonciation, dont la durée ne peut pas excéder 7 jours ouvrables bancaires, avant de pouvoir disposer juridiquement à nouveau des valeurs mobilières prêtées, elle ne peut pas prêter plus de 50% de chaque genre de valeurs mobilières pouvant être prêté. (...)

Le ch. 5 a été modifié de la façon suivante sur la base des nouveaux art. 7 al. 3 et 4 OPC-FINMA et des art. 51, 52 et 54 OPC-FINMA (ajouts soulignés): La direction du fonds convient avec l'emprunteur ou avec l'intermédiaire que ce dernier met en gage ou transfère en propriété en faveur de la direction du fonds des sûretés dans le cadre des dispositions de l'art. 51 OPC-FINMA pour garantir la prétention en restitution. La valeur des sûretés doit être appropriée et représenter en tout temps au minimum 100% de la valeur vénale des valeurs mobilières prêtées. L'émetteur des sûretés doit présenter une haute solvabilité et les sûretés ne peuvent pas être émises par la contrepartie ou par une société faisant partie du groupe de la contrepartie ou en dépendant. Les sûretés doivent être très liquides, se traiter à un prix transparent sur une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public et être évaluées au moins chaque jour de bourse. Dans le cadre de la gestion des sûretés, la direction du fonds respectivement ses mandataires doivent remplir les obligations et exigences au sens de l'art. 52 OPC-FINMA. En particulier, ils sont tenus de diversifier les sûretés de manière appropriée au niveau des pays, des marchés et des émetteurs. Une diversification des émetteurs étant considérée comme appropriée lorsque les sûretés détenues par un seul émetteur ne dépassent pas 20% de la valeur nette d'inventaire. Demeurent réservées les exceptions relatives aux placements émis ou garantis par des institutions de droit public au sens de l'art. 83 de l'OPCC. Par ailleurs, la direction du fonds respectivement ses mandataires doivent pouvoir obtenir en tout temps, sans l'intervention ni l'accord de la contrepartie, le pouvoir et la capacité de disposition sur les sûretés en cas de défaillance de la contrepartie. Les sûretés reçues doivent être gardées auprès de la banque dépositaire. Les sûretés reçues peuvent être gardées par un tiers dépositaire soumis à surveillance, à la demande de la direction du fonds, si la propriété des sûretés n'est pas transférée et si le tiers dépositaire est indépendant de la contrepartie.

Le ch. 8 a été ajouté sur la base du nouvel art. 55 OPC-FINMA:

Le prospectus contient d'autres indications sur la stratégie en matière de sûretés.

§ 12 Instruments financiers dérivés

Le ch. 1 a été modifié de la façon suivante sur la base du nouvel art. 24 OPC-FINMA (ajouts soulignés):

La direction du fonds peut effectuer des opérations sur dérivés. Elle veille à ce que l'utilisation

de dérivés ne conduise pas, par son effet économique, y compris lors de circonstances de marché extraordinaires, à une divergence par rapport aux objectifs de placement tels qu'ils ressortent du présent contrat de fonds et du prospectus et des informations clés pour les investisseurs, ou à une modification des caractéristiques de placement du compartiment. De plus, les sous-jacents des dérivés doivent être admis à titre de placements pour les compartiments correspondants conformément à ce contrat de fonds.

Les dérivés ne peuvent être utilisés en relation avec les placements collectifs de capitaux qu'à des fins de couverture de change. Demeure réservée la couverture de risques de marché, de taux et de crédit en matière de placements collectifs de capitaux, dans la mesure où les risques sont clairement définissables et mesurables.

Le ch. 2 a été modifié de la façon suivante sur la base des nouveaux art. 33 et 34 al. 1 OPC-FINMA (ajouts soulignés):

L'approche Commitment I est appliquée pour mesurer le risque. Compte tenu de la couverture requise au présent paragraphe, l'utilisation de dérivés n'exerce aucun effet de levier sur la fortune du fonds ni ne correspond à une vente à découvert.

Les dispositions de ce paragraphe sont applicables à chaque compartiment.

Le ch. 5 let. c) a été modifié de la façon suivante sur la base du nouvel art. 44 al. 3 OPC-FINMA:

La direction du fonds doit pouvoir disposer en tout temps et sans restriction des sous-jacents ou placements. (reste supprimé)

Le ch. 6 a été modifié de la façon suivante sur la base du nouvel art. 34 al. 5 OPC-FINMA (ajouts soulignés):

Pour les dérivés augmentant l'engagement, l'équivalent du sous-jacent d'une position de dérivés doit être couvert en permanence par des moyens proches des liquidités au sens de l'art. 34, al. 5 OPC-FINMA. L'équivalent du sous-jacent est calculé pour les futures, options, swaps et forwards conformément à l'Annexe 1 de l'OPC-FINMA. (reste supprimé)

Le ch. 8 let. a) a été modifié de la façon suivante sur la base des nouveaux art. 30 al. 2 et art. 31 OPC-FINMA (ajouts soulignés):

La direction du fonds ne peut conclure d'opérations OTC qu'avec des intermédiaires financiers spécialisés dans ce genre d'opérations, soumis à une

surveillance et garantissant une exécution irréprochable des transactions. Si la contrepartie n'est pas une banque dépositaire, ladite contrepartie ou son garant doit présenter une haute solvabilité.

Le ch. 8 let. c) a été modifié de la façon suivante sur la base du nouvel art. 30 al. 4 à 7 OPC-FINMA (ajouts soulignés):

Si aucun prix de marché n'est disponible pour un dérivé OTC, son prix, déterminé au moyen d'un modèle d'évaluation approprié et reconnu par la pratique, sur la base de la valeur vénale des sous-jacents desquels le dérivé découle, doit être compréhensible à tout moment. Avant la conclusion d'un contrat sur un tel dérivé, des offres concrètes doivent en principe être obtenues au moins auprès de deux contreparties. En principe, le contrat doit être conclu avec la contrepartie ayant soumis l'offre la plus avantageuse du point de vue du prix. Des dérogations à ce principe sont autorisées pour des motifs liés à la répartition des risques ou lorsque d'autres éléments du contrat, tels que la solvabilité ou l'offre de services de la contrepartie, font apparaître une autre offre, dans son ensemble, plus avantageuse pour les investisseurs. En outre, il peut être renoncé à la demande d'offres d'au moins deux contreparties à titre exceptionnel afin de servir aux mieux l'intérêt des investisseurs. Les motifs de la renonciation ainsi que la conclusion du contrat et l'établissement du prix doivent être clairement documentés.

Le ch. 8 let. d) a été modifié de la façon suivante sur la base des nouveaux art. 51 et 52 OPC-FINMA (ajouts soulignés):

Dans le cadre d'une transaction OTC, la direction du fonds respectivement ses mandataires ne peuvent accepter que des sûretés qui satisfont aux exigences de l'art. 51 OPC-FINMA. L'émetteur des sûretés doit présenter une haute solvabilité et les sûretés ne peuvent pas être émises par la contrepartie ou par une société faisant partie du groupe de la contrepartie ou en dépendant. Les sûretés doivent être très liquides, se traiter à un prix transparent sur une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public et être évaluées au moins chaque jour de bourse. Dans le cadre de la gestion des sûretés, la direction du fonds respectivement ses mandataires doivent remplir les obligations et exigences au sens de l'art. 52 OPC-FINMA. En particulier, ils sont tenus de diversifier les sûretés de manière appropriée au niveau des pays, des marchés et des émetteurs. Une diversification des émetteurs étant considérée comme appropriée lorsque les sûretés détenues par un seul émetteur ne dépassent pas 20% de la valeur nette d'inventaire. Demeurent réservées les exceptions relatives

aux placements émis ou garantis par des institutions de droit public au sens de l'art. 83 de l'OPCC. Par ailleurs, la direction du fonds respectivement ses mandataires doivent pouvoir obtenir en tout temps, sans l'intervention ni l'accord de la contrepartie, le pouvoir et la capacité de disposition sur les sûretés en cas de défaillance de la contrepartie. Les sûretés reçues doivent être gardées auprès de la banque dépositaire. Les sûretés reçues peuvent être gardées par un tiers dépositaire soumis à surveillance, à la demande de la direction du fonds, si la propriété des sûretés n'est pas transférée et si le tiers dépositaire est indépendant de la contrepartie.

Le ch. 10 a été modifié de la façon suivante sur la base des nouveaux art. 49 et 55 OPC-FINMA (ajouts soulignés):

Le prospectus contient d'autres indications sur:

- l'importance des dérivés dans le cadre de la stratégie de placement;
- l'effet des opérations sur dérivés exercées sur le profil de risque des compartiments;
- les risques de contrepartie de dérivés;
- les dérivés sur crédit;
- la stratégie en matière de sûretés.

§ 13 Emprunts et octroi de crédits

Le ch. 2 a été modifié de la façon suivante pour pouvoir garantir à tout moment les liquidités nécessaires aux rachats (ajouts soulignés):

La direction du fonds peut pour chaque compartiment recourir temporairement à des crédits jusqu'à concurrence de 15% (avant 10%) de sa fortune nette.

§ 15 Répartition des risques

Le ch. 5 al. 2 a été modifié de la façon suivante sur la base des nouveaux art. 80 al. 4 et 81 al. 1 OPC (ajouts soulignés):

Si des créances provenant de transactions OTC sont garanties par des sûretés sous la forme d'actifs liquides conformément aux art. 50 à 55 OPC-FINMA, ces créances ne sont pas prises en considération dans le calcul du risque de contrepartie.

§ 19 Rémunérations et frais accessoires à la charge de la fortune du compartiment

Le ch. 1 al. 1 a été modifié de la façon suivante afin de réduire les coûts en cas de modifications du taux réellement appliqué de la commission de gestion forfaitaire (ajouts soulignés):

Pour la direction, l'Asset Management ainsi que pour la distribution des compartiments et pour toutes les tâches de la banque dépositaire telles que la garde de la fortune du fonds, la fourniture du trafic des paiements et les autres tâches énumérées au § 4, la direction du fonds facture à la charge des compartiments une commission forfaitaire annuelle en pour cent de la valeur nette d'inventaire, qui est débitée sur la fortune du compartiment concerné pro rata temporis lors de chaque calcul de la valeur nette d'inventaire et versée à la fin de chaque trimestre (commission de gestion forfaitaire).

Le ch. 1 al. 2 (liste de la commission forfaitaire maximale pour chaque compartiment) a été supprimé sans être remplacé afin de réduire les coûts en cas de modifications du taux réellement appliqué de la commission de gestion forfaitaire.

Le ch. 1 al. 3 [recte 2] a été modifié de la façon suivante afin de réduire les coûts en cas de modifications du taux réellement appliqué de la commission de gestion forfaitaire (ajouts soulignés):

Le taux effectivement appliqué de commission de gestion forfaitaire de chaque compartiment figure dans le prospectus et dans le rapport annuel et semestriel.

Le ch. 2 al. 1 a été modifié de la façon suivante à des fins de clarification (ajouts soulignés):

Les rémunérations et frais accessoires suivants de la direction du fonds et de la banque dépositaire, qui peuvent être imputés en sus à la fortune du fonds, ne sont pas inclus dans la commission de gestion forfaitaire: (...)

La FINMA a donné son approbation pour les modifications des contrats de fonds susmentionnées avec effet au 31 décembre 2016.

Changements consécutifs au transfert de la fonction de banque dépositaire

En introduction, il convient de préciser que les changements suivants s'appliquent à tous les compartiments, sauf stipulations contraires.

Tous les textes modifiés ont été publiés sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch le mercredi 15 février 2017 pour tous les compartiments.

Transfert de la fonction de banque dépositaire

Constituée en 1969 en tant que société anonyme domiciliée à Zurich, EFG Bank SA reprend la fonction de banque dépositaire de BSI SA au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs pour les fonds de placement précités dans le cadre d'un transfert de fortune conformément aux art. 69 ss. de la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de fortune. Le transfert doit être finalisé au deuxième trimestre 2017.

Le transfert de la fonction de banque dépositaire n'a pas de conséquence financière pour les investisseurs.

La FINMA a donné son approbation pour les modifications des contrats de fonds susmentionnées avec effet au 7 avril 2017.

Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements

FORTUNA Multi INDEX

avec les compartiments

10
20
30
40

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 31 mars 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 mars 2017 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Zurich, le 21 juillet 2017

Ernst & Young SA

Sandor Frei
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Thomas Vielsäcker
Diplômé en commerce

Ce rapport en français est traduit de la version originale allemande. En cas de différence la version originale fait foi.

FORTUNA Multi INDEX 10

Type autres fonds en investissements traditionnels

Comparaison sur 3 ans

	ISIN	31.3.2017	31.3.2016	31.3.2015
Fortune nette du fonds en CHF		6 148 741.85	6 025 431.58	6 126 193.08
	CH0110739056			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		109.52	111.82	111.96
Nombre de parts en circulation		56 145,0000	53 885,0000	54 718,0000

Performance

	Monnaie	2016/2017	2015/2016	2014/2015
FORTUNA Multi INDEX 10 ¹	CHF	-1.4%	0.6%	7.2%

¹ Le compartiment ne dispose pas de benchmark (conformément au contrat), aucune comparaison de la performance du compartiment avec un benchmark n'est donc effectuée.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

La performance du compartiment FORTUNA Multi INDEX 10 a été de -1,4% pour l'année sous revue. La duration a été maintenue à un faible niveau pendant l'ensemble de la période. Le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans a à nouveau baissé durant le premier semestre 2016, avant de se reprendre notamment grâce aux espoirs de reflation de l'administration Trump. Le taux à 10 ans a toutefois encore terminé l'exercice en terrain négatif. La faible duration a favorisé la performance relative du fonds. La pondération des actions a été maintenue à 10% environ sur l'ensemble de la période.

Structure du portefeuille-titres

Les positions en % de la fortune totale du fonds	
iShares Swiss Domestic Government Bond 7-15 CH	24,49
Swiss Index Platform – SIP Swiss Government Bond Index	23,83
Syz AM CH Track – Swiss Government Bonds	22,16
LYXOR ETF EUROMTS 7-10Y Investment Grade – EUR	13,74
iShares SMI CH	4,92
iShares EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	3,07
SPDR S&P 500 ETF Trust	2,55
Total	94,76

Les pourcentages ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

Compte de fortune

	31.3.2017	31.3.2016
	CHF	CHF
Valeurs vénales		
Avoirs en banque		
– à vue	295 667.45	423 065.73
Valeurs mobilières		
– Unités d'autres instruments de placement collectif	5 841 195.88	5 605 061.77
Autres actifs	27 209.02	12 526.78
Fortune totale du fonds	6 164 072.35	6 040 654.28
Autres engagements	-15 330.50	-15 222.70
Fortune nette du fonds	6 148 741.85	6 025 431.58

Compte de résultats

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Revenus		
Produits des avoirs en banque	679.97	150.20
Intérêts négatifs	-2 221.93	-884.25
Produits des valeurs mobilières		
– issus d'unités d'autres instruments de placement collectif	81 899.17	106 346.24
Versements compensatoires sur prêt de titres	4 372.00	5 948.57
Produits des prêts de titres	554.20	716.69
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	192.26	-241.41
Total des revenus	85 475.67	112 036.04
Charges		
Intérêts passifs	0.00	-890.11
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds	-61 450.33	-58 732.15
Transfert partiel de la rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds sur gains et pertes en capital réalisés ¹	63 436.67	60 248.61
Autres charges	-60.31	-70.74
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	0.00	25.91
Total des charges	1 926.03	581.52
Résultat net	87 401.70	112 617.56
Gains et pertes en capitaux réalisés	6 236.64	-17 811.03
Transfert partiel de la rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds sur gains et pertes en capital réalisés ¹	-63 436.67	-60 248.61
Résultat réalisé	30 201.67	34 557.92
Gains et pertes en capitaux non réalisés	-117 798.80	2 017.03
Résultat total	-87 597.13	36 574.95

Utilisation du résultat

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Produit net de l'exercice	87 401.70	112 617.56
Moins impôt anticipé fédéral	-30 590.60	-39 416.15
Montant prévu pour être réinvesti	56 811.10	73 201.41

¹ selon notification de l'Administration fédérale des contributions au 1^{er} janvier 2009

Variation de la fortune nette du fonds

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de l'exercice	6 025 431.58	6 126 193.08
Impôt anticipé fédéral payé	-39 961.09	-42 565.30
Solde des mouvements des parts	250 868.49	-94 771.15
Résultat total	-87 597.13	36 574.95
Fortune nette du fonds à la fin de la période sous revue	6 148 741.85	6 025 431.58

Evolution des parts en circulation

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	Nombre	Nombre
Situation au début de l'exercice	53 885,0000	54 718,0000
Parts émises	2 260,0000	1 197,0000
Parts rachetées	0,0000	-2 030,0000
Situation à la fin de la période sous revue	56 145,0000	53 885,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	2 260,0000	-833,0000

Montant prévu pour être réinvesti (thésaurisation)

Thésaurisation au 12 juin 2017

Thésaurisation brute	CHF	1.5567
Moins impôt anticipé fédéral	CHF	-0.5448
Thésaurisation nette par part	CHF	1.0119

Inventaire de la fortune du fonds

Titres	31.03.2016 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.03.2017 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
--------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------------

Valeurs mobilières négociées en bourse

Certificats d'investissement, de type ouvert

Zone euro

ISHARES EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)*	EUR	5 020		5 020	189 281	3,07	5 020
LYXOR ETF EUROMTS 7-10Y INVESTMENT GRADE - EUR*	EUR	4 700	4 700				
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 7-10Y INVEST ETF-C-CAP*	EUR		4 700	4 700	847 030	13,74	
Total Zone euro					1 036 311	16,81	

Suisse

ISHARES ISHARES ETF SMI*	CHF	3 370		3 370	303 435	4,92	
ISHARES SWISS DOMESTIC GOVERNMENT BOND 7-15 CH*	CHF	10 556	2 000	12 556	1 509 231	24,49	
Total Suisse					1 812 666	29,41	

Etats-Unis

SPDR S&P 500 ETF TRUST-S1*	USD	665		665	156 916	2,55	
Total Etats-Unis					156 916	2,55	

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

3 005 893 48,76

Total Valeurs mobilières négociées en bourse

3 005 893 48,76

Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

Certificats d'investissement, de type ouvert

Suisse

SWISS INDEX PLATFORM - SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-E**	CHF	12 360	1 000	13 360	1 469 066	23,83	
SYZ AM (CH) TRACK - SWISS GOVERNMENT BONDS-I1**	CHF	12 661		12 661	1 366 238	22,16	
Total Suisse					2 835 303	46,00	

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

2 835 303 46,00

Total Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

2 835 303 46,00

Total des valeurs mobilières

5 841 196 94,76

(dont en prêt

189 281 3,07)

Avoirs en banque à vue

295 667 4,80

Autres actifs

27 209 0,44

Fortune totale du fonds

6 164 072 100,00

Autres engagements

-15 330

Fortune nette du fonds

6 148 742

Catégorie d'évaluation	Valeur vénale au 31.03.2017	En % de la fortune totale du fonds ³	Valeur vénale de l'année précédente	En %
Investissements évalués aux cours sur le marché principal	3 005 893	48,76	–	–
Investissements évalués selon les paramètres observables sur le marché	2 835 303	46,00	–	–
Investissements évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché	–	–	–	–
Total	5 841 196	94,76	–	–

¹ Les «Achats» comprennent: achats / attributions à partir des droits de souscription / attributions sur la base des titres en portefeuille / changements de la dénomination / conversions / distributions en titres / échanges / répartitions des titres / «splits» / titres gratuits / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / apports en nature

² Les «Ventes» comprennent: échanges / exercices des droits de souscription et d'options / remboursements / «reverse-splits» / sortie due à l'échéance / tirages au sort / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / ventes / retraits en nature

³ Les éventuelles différences au niveau du total s'expliquent par des arrondis

* évalués aux cours sur le marché principal (art. 88 al. 1 LPCC)

** évalués selon les paramètres observables sur le marché

Indications complémentaires

Instruments financiers dérivés

Procédure de mesure des risques Commitment approche I: Art. 34 OPCC-FINMA

A la date de clôture du bilan, aucun contrat sur instruments financiers dérivés n'était en cours.

Opérations de mise en pension

La direction du fonds n'effectue aucune opération de pension.

Rémunération réglementaire à la direction des fonds

- Commission forfaitaire de gestion
- Commission forfaitaire de gestion effective: 1% par an;
 - Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 1,5% par an; calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels la fortune des compartiments est investi ne peut représenter que 2% au maximum, en tenant compte des éventuels rabais et rétrocessions.

Commissions d'émission et de rachat

Commission effective:
Emission: 2%; rachat: 0%

Commission maximale selon le contrat du fonds:
Emission: 5%; rachat: 0%

Soft Commission Arrangements

La direction du fonds n'a pas conclu des traités sous forme de «soft commission arrangements».

Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «Directive de la SFAMA dans la version valable actuellement sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitation).

Récapitulatif du TER
pour les 12 derniers mois: 1,20%*

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur d'inventaire nette

Cf. Explications sur le rapport.

Date du lancement

1.10.2010

Taux de change

EUR 1 = CHF 1.070566 USD 1 = CHF 1.000950

* Le fonds cible SWISS INDEX PLATFORM – SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-E ne publie aucun TER selon le standard de la branche. La part de la TER composée est déterminée selon la «Directive de la SFAMA sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux».

FORTUNA Multi INDEX 20

Type autres fonds en investissements traditionnels

Comparaison sur 3 ans

	ISIN	31.3.2017	31.3.2016	31.3.2015
Fortune nette du fonds en CHF		47 489 546.89	43 988 026.61	39 440 275.74
	CH0109560166			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		113.24	113.42	114.33
Nombre de parts en circulation		419 359,0000	387 836,0000	344 972,0000

Performance

	Monnaie	2016/2017	2015/2016	2014/2015
FORTUNA Multi INDEX 20 ¹	CHF	0.5%	-0.2%	6.9%

¹ Le compartiment ne dispose pas de benchmark (conformément au contrat), aucune comparaison de la performance du compartiment avec un benchmark n'est donc effectuée.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

La performance du compartiment FORTUNA Multi INDEX 20 a été de 0,5% pour l'année sous revue. La duration a été maintenue à un faible niveau pendant l'ensemble de la période. Le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans a à nouveau baissé durant le premier semestre 2016, avant de se reprendre notamment grâce aux espoirs de reflation de l'administration Trump. Le taux à 10 ans a toutefois encore terminé l'exercice en terrain négatif. La faible duration a favorisé la performance relative du fonds. La pondération des actions a été maintenue à 20% environ sur l'ensemble de la période.

Structure du portefeuille-titres

Les positions en % de la fortune totale du fonds	
Swiss Index Platform – SIP Swiss Government Bond Index	24,24
iShares Swiss Domestic Government Bond 7-15 CH	23,39
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 7-10Y	
Investment ETF -C-CAP	17,29
iShares SMI CH	10,81
Syz AM CH Track – Swiss Government Bonds	9,95
iShares EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	4,80
SPDR S&P 500 ETF Trust	4,53
Total	95,01

Les pourcentages ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

Compte de fortune

	31.3.2017	31.3.2016
	CHF	CHF
Valeurs vénales		
Avoirs en banque		
– à vue	2 211 897.94	3 766 166.67
Valeurs mobilières		
– Unités d'autres instruments de placement collectif	45 234 594.44	40 241 381.38
Autres actifs	160 211.35	91 699.43
Fortune totale du fonds	47 606 703.73	44 099 247.48
Autres engagements	-117 156.84	-111 220.87
Fortune nette du fonds	47 489 546.89	43 988 026.61

Compte de résultats

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Revenus		
Produits des avoirs en banque	6 684.79	747.79
Intérêts négatifs	-18 526.40	-11 151.86
Produits des valeurs mobilières		
– issus d'unités d'autres instruments de placement collectif	630 327.12	731 445.15
Versements compensatoires sur prêt de titres	60 912.22	87 237.04
Produits des prêts de titres	8 181.68	8 452.06
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	1 802.96	1 558.48
Total des revenus	689 382.37	818 288.66
Charges		
Intérêts passifs	0.00	-4 170.63
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds	-459 292.18	-414 751.62
Transfert partiel de la rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds sur gains et pertes en capital réalisés ¹	480 083.35	442 234.04
Autres charges	-60.31	-70.55
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	0.00	77.57
Total des charges	20 730.86	23 318.81
Résultat net	710 113.23	841 607.47
Gains et pertes en capitaux réalisés	209 957.05	-190 745.59
Transfert partiel de la rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds sur gains et pertes en capital réalisés ¹	-480 083.35	-442 234.04
Résultat réalisé	439 986.93	208 627.84
Gains et pertes en capitaux non réalisés	-214 880.61	-249 646.38
Résultat total	225 106.32	-41 018.54

Utilisation du résultat

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Produit net de l'exercice	710 113.23	841 607.47
Moins impôt anticipé fédéral	-248 539.63	-294 562.61
Montant prévu pour être réinvesti	461 573.60	547 044.86

¹ selon notification de l'Administration fédérale des contributions au 1^{er} janvier 2009

Variation de la fortune nette du fonds

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de l'exercice	43 988 026.61	39 440 275.74
Impôt anticipé fédéral payé	-296 818.33	-255 313.34
Solde des mouvements des parts	3 573 232.29	4 844 082.75
Résultat total	225 106.32	-41 018.54
Fortune nette du fonds à la fin de la période sous revue	47 489 546.89	43 988 026.61

Evolution des parts en circulation

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	Nombre	Nombre
Situation au début de l'exercice	387 836,0000	344 972,0000
Parts émises	31 523,0000	45 094,0000
Parts rachetées	0,0000	-2 230,0000
Situation à la fin de la période sous revue	419 359,0000	387 836,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	31 523,0000	42 864,0000

Montant prévu pour être réinvesti (thésaurisation)

Thésaurisation au 12 juin 2017

Thésaurisation brute	CHF	1.6933
Moins impôt anticipé fédéral	CHF	-0.5927
Thésaurisation nette par part	CHF	1.1006

Inventaire de la fortune du fonds

Titres	31.03.2016 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.03.2017 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
--------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------------

Valeurs mobilières négociées en bourse

Certificats d'investissement, de type ouvert

Zone euro

ISHARES EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)*	EUR	65 769	7 000	12 200	60 569	2 283 775	4,80	60 569
LYXOR ETF EUROMTS 7-10Y INVESTMENT GRADE - EUR*	EUR	43 181		43 181				
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 7-10Y INVEST ETF-C-CAP*	EUR		45 681		45 681	8 232 588	17,29	
Total Zone euro						10 516 363	22,09	

Suisse

ISHARE ISHARES ETF SMI*	CHF	52 961	4 200		57 161	5 146 776	10,81	
ISHARES SWISS DOMESTIC GOVERNMENT BOND 7-15 CH*	CHF	77 139	15 500		92 639	11 135 208	23,39	
Total Suisse						16 281 984	34,20	

Etats-Unis

SPDR S&P 500 ETF TRUST-S1*	USD	10 639		1 500	9 139	2 156 475	4,53	
Total Etats-Unis						2 156 475	4,53	

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

28 954 822 60,82

Total Valeurs mobilières négociées en bourse

28 954 822 60,82

Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

Certificats d'investissement, de type ouvert

Suisse

SWISS INDEX PLATFORM - SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-B2**	CHF	26 948	19 500		46 448	5 117 641	10,75	
SWISS INDEX PLATFORM - SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-E**	CHF	51 916	6 500		58 416	6 423 423	13,49	
SYZ AM (CH) TRACK - SWISS GOVERNMENT BONDS-I1**	CHF	43 914			43 914	4 738 708	9,95	
Total Suisse						16 279 772	34,19	

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

16 279 772 34,19

Total Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

16 279 772 34,19

Total des valeurs mobilières

45 234 594 95,01

(dont en prêt

2 283 775 4,80)

Avoirs en banque à vue

2 211 898 4,65

Autres actifs

160 212 0,34

Fortune totale du fonds

47 606 704 100,00

Autres engagements

-117 157

Fortune nette du fonds

47 489 547

Catégorie d'évaluation	Valeur vénale au 31.03.2017	En % de la fortune totale du fonds ³	Valeur vénale de l'année précédente	En %
Investissements évalués aux cours sur le marché principal	28 954 822	60,82	–	–
Investissements évalués selon les paramètres observables sur le marché	16 279 772	34,19	–	–
Investissements évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché	–	–	–	–
Total	45 234 594	95,01	–	–

¹ Les «Achats» comprennent: achats / attributions à partir des droits de souscription / attributions sur la base des titres en portefeuille / changements de la dénomination / conversions / distributions en titres / échanges / répartitions des titres / «splits» / titres gratuits / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / apports en nature

² Les «Ventes» comprennent: échanges / exercices des droits de souscription et d'options / remboursements / «reverse-splits» / sortie due à l'échéance / tirages au sort / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / ventes / retraits en nature

³ Les éventuelles différences au niveau du total s'expliquent par des arrondis

* évalués aux cours sur le marché principal (art. 88 al. 1 LPCC)

** évalués selon les paramètres observables sur le marché

Indications complémentaires

Instruments financiers dérivés

Procédure de mesure des risques Commitment approche I: Art. 34 OPCC-FINMA

A la date de clôture du bilan, aucun contrat sur instruments financiers dérivés n'était en cours.

Opérations de mise en pension

La direction du fonds n'effectue aucune opération de pension.

Rémunération réglementaire à la direction des fonds

- Commission forfaitaire de gestion
- Commission forfaitaire de gestion effective: 1% par an;
 - Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 1,5% par an; calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels la fortune des compartiments est investi ne peut représenter que 2% au maximum, en tenant compte des éventuels rabais et rétrocessions.

Commissions d'émission et de rachat

Commission effective:
Emission: 2%; rachat: 0%

Commission maximale selon le contrat du fonds:
Emission: 5%; rachat: 0%

Soft Commission Arrangements

La direction du fonds n'a pas conclu des traités sous forme de «soft commission arrangements».

Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «Directive de la SFAMA dans la version valable actuellement sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitation).

Récapitulatif du TER
pour les 12 derniers mois: 1,19%*

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur d'inventaire nette

Cf. Explications sur le rapport.

Date du lancement

1.4.2010

Taux de change

EUR 1 = CHF 1.070566 USD 1 = CHF 1.000950

* Les fonds cibles SWISS INDEX PLATFORM – SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-B2 et SWISS INDEX PLATFORM – SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-E ne publient aucun TER selon le standard de la branche. Les parts de la TER composée sont déterminées selon la «Directive de la SFAMA sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux».

FORTUNA Multi INDEX 30

Type autres fonds en investissements traditionnels

Comparaison sur 3 ans

	ISIN	31.3.2017	31.3.2016	31.3.2015
Fortune nette du fonds en CHF		21 470 047.23	17 314 666.35	14 050 915.02
	CH0109560406			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		117.98	116.18	118.75
Nombre de parts en circulation		181 976,0000	149 030,0000	118 325,0000

Performance

	Monnaie	2016/2017	2015/2016	2014/2015
FORTUNA Multi INDEX 30 ¹	CHF	2.3%	-1.5%	6.9%

¹ Le compartiment ne dispose pas de benchmark (conformément au contrat), aucune comparaison de la performance du compartiment avec un benchmark n'est donc effectuée.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

La performance du compartiment FORTUNA Multi INDEX 30 a été de 2,3% pour l'année sous revue. La duration a été maintenue à un faible niveau pendant l'ensemble de la période. Le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans a à nouveau baissé durant le premier semestre 2016, avant de se reprendre notamment grâce aux espoirs de reflation de l'administration Trump. Le taux à 10 ans a toutefois encore terminé l'exercice en terrain négatif. La faible duration a favorisé la performance relative du fonds. La pondération des actions a été maintenue à 30% environ sur l'ensemble de la période. La part d'actions plus élevée a eu un effet positif sur la performance absolue du fonds.

Structure du portefeuille-titres

Les positions en % de la fortune totale du fonds	
Swiss Index Platform – SIP Swiss Government Bond Index	24,74
iShares Swiss Domestic Government Bond 7-15 CH	23,51
LYXOR ETF EUROMTS 7-10Y Investment Grade – EUR	16,58
iShares SMI CH	16,02
iShares EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	9,88
SPDR S&P 500 ETF Trust	4,35
Total	95,08

Les pourcentages ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

Compte de fortune

	31.3.2017	31.3.2016
	CHF	CHF
Valeurs vénales		
Avoirs en banque		
– à vue	993 338.25	1 558 272.24
Valeurs mobilières		
– Unités d'autres instruments de placement collectif	20 464 768.42	15 763 052.78
Autres actifs	64 461.13	37 189.60
Fortune totale du fonds	21 522 567.80	17 358 514.62
Autres engagements	-52 520.57	-43 848.27
Fortune nette du fonds	21 470 047.23	17 314 666.35

Compte de résultats

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Revenus		
Produits des avoirs en banque	2 917.99	174.73
Intérêts négatifs	-8 957.23	-5 726.82
Produits des valeurs mobilières		
– issus d'unités d'autres instruments de placement collectif	277 244.05	279 830.93
Versements compensatoires sur prêt de titres	50 643.20	43 936.93
Produits des prêts de titres	6 091.29	4 931.56
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	6 873.59	4 086.18
Total des revenus	334 812.89	327 233.51
Charges		
Intérêts passifs	0.00	-2 009.44
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds	-195 038.90	-156 569.39
Transfert partiel de la rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds sur gains et pertes en capital réalisés ¹	570 399.55	176 399.99
Autres charges	-60.31	-70.74
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	0.00	-2.10
Total des charges	375 300.34	17 748.32
Résultat net	710 113.23	344 981.83
Gains et pertes en capitaux réalisés	52 114.69	-70 533.80
Transfert partiel de la rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds sur gains et pertes en capital réalisés ¹	-570 399.55	-176 399.99
Résultat réalisé	191 828.37	98 048.04
Gains et pertes en capitaux non réalisés	253 425.93	-340 070.11
Résultat total	445 254.30	-242 022.07

Utilisation du résultat

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Produit net de l'exercice	710 113.23	344 981.83
Moins impôt anticipé fédéral	-248 539.63	-120 743.64
Montant prévu pour être réinvesti	461 573.60	224 238.19

¹ selon notification de l'Administration fédérale des contributions au 1^{er} janvier 2009

Variation de la fortune nette du fonds

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de l'exercice	17 314 666.35	14 050 915.02
Impôt anticipé fédéral payé	-124 851.33	-95 844.47
Solde des mouvements des parts	3 834 977.91	3 601 617.87
Résultat total	445 254.30	-242 022.07
Fortune nette du fonds à la fin de la période sous revue	21 470 047.23	17 314 666.35

Evolution des parts en circulation

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	Nombre	Nombre
Situation au début de l'exercice	149 030,0000	118 325,0000
Parts émises	32 946,0000	30 735,0000
Parts rachetées	0,0000	-30,0000
Situation à la fin de la période sous revue	181 976,0000	149 030,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	32 946,0000	30 705,0000

Montant prévu pour être réinvesti (thésaurisation)

Thésaurisation au 12 juin 2017

Thésaurisation brute	CHF	3.9022
Moins impôt anticipé fédéral	CHF	-1.3658
Thésaurisation nette par part	CHF	2.5364

Inventaire de la fortune du fonds

Titres	31.03.2016 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.03.2017 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
--------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------------

Valeurs mobilières négociées en bourse

Certificats d'investissement, de type ouvert

Zone euro

ISHARES EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)*	EUR	51 369	8 000	3 000	56 369	2 125 412	9,88	56 369
LYXOR ETF EUROMTS 7-10Y INVESTMENT GRADE - EUR*	EUR	17 001		17 001				
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 7-10Y INVEST ETF-C-CAP*	EUR		19 801		19 801	3 568 518	16,58	
Total Zone euro						5 693 930	26,46	

Suisse

ISHARES ISHARES ETF SMI*	CHF	31 287	7 000		38 287	3 447 361	16,02	
ISHARES SWISS DOMESTIC GOVERNMENT BOND 7-15 CH*	CHF	31 102	11 000		42 102	5 060 660	23,51	
Total Suisse						8 508 022	39,53	

Etats-Unis

SPDR S&P 500 ETF TRUST-S1*	USD	4 121	250	400	3 971	937 013	4,35	
Total Etats-Unis						937 013	4,35	

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

15 138 965 70,34

Total Valeurs mobilières négociées en bourse

15 138 965 70,34

Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

Certificats d'investissement, de type ouvert

Suisse

SWISS INDEX PLATFORM - SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-B2**	CHF		8 000	8 000	881 440	4,10	
SWISS INDEX PLATFORM - SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-E**	CHF	31 918	8 500	40 418	4 444 363	20,64	
Total Suisse					5 325 803	24,74	

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

5 325 803 24,74

Total Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

5 325 803 24,74

Total des valeurs mobilières

20 464 768 95,08

(dont en prêt

2 125 412 9,88)

Avoirs en banque à vue

993 338 4,62

Autres actifs

64 462 0,30

Fortune totale du fonds

21 522 568 100,00

Autres engagements

-52 521

Fortune nette du fonds

21 470 047

Catégorie d'évaluation

	Valeur vénale au 31.03.2017	En % de la fortune totale du fonds ³	Valeur vénale de l'année précédente	En %
Investissements évalués aux cours sur le marché principal	15 138 965	70,34	-	-
Investissements évalués selon les paramètres observables sur le marché	5 325 803	24,74	-	-
Investissements évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché	-	-	-	-
Total	20 464 768	95,08	-	-

¹ Les «Achats» comprennent: achats / attributions à partir des droits de souscription / attributions sur la base des titres en portefeuille / changements de la dénomination / conversions / distributions en titres / échanges / répartitions des titres / «splits» / titres gratuits / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / apports en nature

² Les «Ventes» comprennent: échanges / exercices des droits de souscription et d'options / remboursements / «reverse-splits» / sortie due à l'échéance / tirages au sort / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / ventes / retraits en nature

³ Les éventuelles différences au niveau du total s'expliquent par des arrondis

* évalués aux cours sur le marché principal (art. 88 al. 1 LPCC)

** évalués selon les paramètres observables sur le marché

Indications complémentaires

Instruments financiers dérivés

Procédure de mesure des risques Commitment approche I: Art. 34 OPCC-FINMA

A la date de clôture du bilan, aucun contrat sur instruments financiers dérivés n'était en cours.

Opérations de mise en pension

La direction du fonds n'effectue aucune opération de pension.

Rémunération réglementaire à la direction des fonds

Commission forfaitaire de gestion
– Commission forfaitaire de gestion effective:
1% par an;
– Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 1,5% par an; calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels la fortune des compartiments est investi ne peut représenter que 2% au maximum, en tenant compte des éventuels rabais et rétrocessions.

Commissions d'émission et de rachat

Commission effective:
Emission: 2%; rachat: 0%

Commission maximale selon le contrat du fonds:
Emission: 5%; rachat: 0%

Soft Commission Arrangements

La direction du fonds n'a pas conclu des traités sous forme de «soft commission arrangements».

Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «Directive de la SFAMA dans la version valable actuellement sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitation).

Récapitulatif du TER
pour les 12 derniers mois: 1,17%*

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur d'inventaire nette

Cf. Explications sur le rapport.

Date du lancement

1.10.2010

Taux de change

EUR 1 = CHF 1.070566 USD 1 = CHF 1.000950

* Les fonds cibles SWISS INDEX PLATFORM – SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-B2 et SWISS INDEX PLATFORM – SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-E ne publient aucun TER selon le standard de la branche. Les parts de la TER composée sont déterminées selon la «Directive de la SFAMA sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux».

FORTUNA Multi INDEX 40

Type autres fonds en investissements traditionnels

Comparaison sur 3 ans

	ISIN	31.3.2017	31.3.2016	31.3.2015
Fortune nette du fonds en CHF		87 959 052.69	69 655 162.88	56 574 563.84
	CH0109560422			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		121.89	117.99	121.59
Nombre de parts en circulation		721 597,0000	590 371,0000	465 306,0000

Performance

	Monnaie	2016/2017	2015/2016	2014/2015
FORTUNA Multi INDEX 40 ¹	CHF	4.0%	-2.3%	6.4%

¹ Le compartiment ne dispose pas de benchmark (conformément au contrat), aucune comparaison de la performance du compartiment avec un benchmark n'est donc effectuée.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

La performance du compartiment FORTUNA Multi INDEX 40 a été de 4,0% pour l'année sous revue. La duration a été maintenue à un faible niveau pendant l'ensemble de la période. Le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans a à nouveau baissé durant le premier semestre 2016, avant de se reprendre notamment grâce aux espoirs de reflation de l'administration Trump. Le taux à 10 ans a toutefois encore terminé l'exercice en terrain négatif. La faible duration a favorisé la performance relative du fonds. La pondération des actions a été maintenue à 40% environ sur l'ensemble de la période. La part d'actions plus élevée a eu un effet positif sur la performance absolue du fonds.

Structure du portefeuille-titres

Les positions en % de la fortune totale du fonds	
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 7-10Y Investment ETF	21,98
iShares SMI CH	20,71
iShares Swiss Domestic Government Bond 7-15 CH	15,06
Swiss Index Platform – SIP Swiss Government Bond Index	11,42
iShares EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	9,88
SPDR S&P 500 ETF Trust	9,37
iShares UK Gilts UCITS ETF	3,58
Syz AM CH Track – Swiss Government Bonds	2,45
Total	94,45

Les pourcentages ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

Compte de fortune

	31.3.2017	31.3.2016
	CHF	CHF
Valeurs vénales		
Avoirs en banque		
– à vue	4 676 220.15	6 061 890.38
Valeurs mobilières		
– Unités d'autres instruments de placement collectif	83 281 875.43	63 632 715.48
Autres actifs	216 454.27	136 809.21
Fortune totale du fonds	88 174 549.85	69 831 415.07
Autres engagements	-215 497.16	-176 252.19
Fortune nette du fonds	87 959 052.69	69 655 162.88

Compte de résultats

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Revenus		
Produits des avoirs en banque	7 848.13	970.09
Intérêts négatifs	-38 323.91	-22 939.73
Produits des valeurs mobilières		
– issus d'unités d'autres instruments de placement collectif	1 106 792.81	1 104 310.81
Versements compensatoires sur prêt de titres	204 511.77	204 472.21
Produits des prêts de titres	25 712.23	36 016.18
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	36 768.27	19 484.94
Total des revenus	1 343 309.30	1 342 314.50
Charges		
Intérêts passifs	0.00	-8 963.37
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds	-790 403.74	-635 583.36
Transfert partiel de la rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds sur gains et pertes en capital réalisés ¹	869 180.03	697 204.30
Autres charges	-70.36	-90.81
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	0.00	-72.50
Total des charges	78 705.93	52 494.26
Résultat net	1 422 015.23	1 394 808.76
Gains et pertes en capitaux réalisés	219 067.27	-405 114.90
Transfert partiel de la rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds sur gains et pertes en capital réalisés ¹	-869 180.03	-697 204.30
Résultat réalisé	771 902.47	292 489.56
Gains et pertes en capitaux non réalisés	2 442 120.16	-1 843 345.25
Résultat total	3 214 022.63	-1 550 855.69

Utilisation du résultat

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Produit net de l'exercice	1 422 015.23	1 394 808.76
Moins impôt anticipé fédéral	-497 705.33	-488 183.07
Montant prévu pour être réinvesti	924 309.90	906 625.69

¹ selon notification de l'Administration fédérale des contributions au 1^{er} janvier 2009

Variation de la fortune nette du fonds

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de l'exercice	69 655 162.88	56 574 563.84
Impôt anticipé fédéral payé	-505 308.35	-385 421.63
Solde des mouvements des parts	15 595 175.53	15 016 876.36
Résultat total	3 214 022.63	-1 550 855.69
Fortune nette du fonds à la fin de la période sous revue	87 959 052.69	69 655 162.88

Evolution des parts en circulation

	1.4.2016-31.3.2017	1.4.2015-31.3.2016
	Nombre	Nombre
Situation au début de l'exercice	590 371,0000	465 306,0000
Parts émises	131 226,0000	125 655,0000
Parts rachetées	0,0000	-590,0000
Situation à la fin de la période sous revue	721 597,0000	590 371,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	131 226,0000	125 065,0000

Montant prévu pour être réinvesti (thésaurisation)

Thésaurisation au 12 juin 2017

Thésaurisation brute	CHF	1.9706
Moins impôt anticipé fédéral	CHF	-0.6897
Thésaurisation nette par part	CHF	1.2809

Inventaire de la fortune du fonds

Titres	31.03.2016 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.03.2017 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
--------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------------

Valeurs mobilières négociées en bourse

Certificats d'investissement, de type ouvert

Zone euro

ISHARES EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)*	EUR	207 122	32 000	8 000	231 122	8 714 533	9,88	231 122
LYXOR ETF EUROMTS 7-10Y INVESTMENT GRADE - EUR*	EUR	86 027	2 000	88 027				
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 7-10Y INVEST ETF-C-CAP*	EUR		107 527		107 527	19 378 418	21,98	
Total Zone euro						28 092 951	31,86	

Suisse

ISHARE ISHARES ETF SMI*	CHF	168 352	39 000	4 500	202 852	18 264 794	20,71	
ISHARES SWISS DOMESTIC GOVERNMENT BOND 7-15 CH*	CHF	68 958	41 483		110 441	13 275 008	15,06	
Total Suisse						31 539 802	35,77	

Grande-Bretagne

ISHARES II PLC - ISHARES UK GILTS UCITS ETF GBP*	GBP	189 001			189 001	3 156 904	3,58	
Total Grande-Bretagne						3 156 904	3,58	

Etats-Unis

SPDR S&P 500 ETF TRUST-S1*	USD	34 325	3 200	2 500	35 025	8 264 637	9,37	
Total Etats-Unis						8 264 637	9,37	

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

71 054 295 80,58

Total Valeurs mobilières négociées en bourse

71 054 295 80,58

Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

Certificats d'investissement, de type ouvert

Suisse

SWISS INDEX PLATFORM - SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-B2**	CHF		34 000		34 000	3 746 120	4,25	
SWISS INDEX PLATFORM - SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-E**	CHF	58 505		1 000	57 505	6 323 260	7,17	
SYZ AM (CH) TRACK - SWISS GOVERNMENT BONDS-I1**	CHF	15 000	5 000		20 000	2 158 200	2,45	
Total Suisse						12 227 580	13,87	

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

12 227 580 13,87

Total Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

12 227 580 13,87

Total des valeurs mobilières

83 281 875 94,45

(dont en prêt

8 714 533 9,88)

Avoirs en banque à vue

4 676 220 5,30

Autres actifs

216 455 0,25

Fortune totale du fonds

88 174 550 100,00

Autres engagements

-215 497

Fortune nette du fonds

87 959 053

Catégorie d'évaluation	Valeur vénale au 31.03.2017	En % de la fortune totale du fonds ³	Valeur vénale de l'année précédente	En %
Investissements évalués aux cours sur le marché principal	71 054 295	80,58	—	—
Investissements évalués selon les paramètres observables sur le marché	12 227 580	13,87	—	—
Investissements évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché	—	—	—	—
Total	83 281 875	94,45	—	—

¹ Les «Achats» comprennent: achats / attributions à partir des droits de souscription / attributions sur la base des titres en portefeuille / changements de la dénomination / conversions / distributions en titres / échanges / répartitions des titres / «splits» / titres gratuits / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / apports en nature

² Les «Ventes» comprennent: échanges / exercices des droits de souscription et d'options / remboursements / «reverse-splits» / sortie due à l'échéance / tirages au sort / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / ventes / retraits en nature

³ Les éventuelles différences au niveau du total s'expliquent par des arrondis

* évalués aux cours sur le marché principal (art. 88 al. 1 LPCC)

** évalués selon les paramètres observables sur le marché

Indications complémentaires

Instruments financiers dérivés

Procédure de mesure des risques Commitment approche I: Art. 34 OPCC-FINMA

A la date de clôture du bilan, aucun contrat sur instruments financiers dérivés n'était en cours.

Opérations de mise en pension

La direction du fonds n'effectue aucune opération de pension.

Rémunération réglementaire à la direction des fonds

Commission forfaitaire de gestion
– Commission forfaitaire de gestion effective:
1% par an;
– Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 1,5% par an; calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels la fortune des compartiments est investi ne peut représenter que 2% au maximum, en tenant compte des éventuels rabais et rétrocessions.

Commissions d'émission et de rachat

Commission effective:
Emission: 2%; rachat: 0%

Commission maximale selon le contrat du fonds:
Emission: 5%; rachat: 0%

Soft Commission Arrangements

La direction du fonds n'a pas conclu des traités sous forme de «soft commission arrangements».

Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «Directive de la SFAMA dans la version valable actuellement sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitation).

Récapitulatif du TER
pour les 12 derniers mois: 1,19%*

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur d'inventaire nette

Cf. Explications sur le rapport.

Date du lancement

1.10.2010

Taux de change

EUR 1 = CHF 1.070566 USD 1 = CHF 1.000950
GBP 1 = CHF 1.251638

* Les fonds cibles SWISS INDEX PLATFORM – SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-B2 et SWISS INDEX PLATFORM – SWISS GOVERNMENT BOND INDEX-E ne publient aucun TER selon le standard de la branche. Les parts de la TER composée sont déterminées selon la «Directive de la SFAMA sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux».

Explications sur le rapport

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur d'inventaire nette

Principes de l'évaluation

1. La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment correspondant. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux d'un compartiment sont fermés (par exemple: jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de la fortune dudit compartiment.
2. L'évaluation des placements cotés ou négociés sur un autre marché réglementé ouvert au public doit se faire aux cours actuels pratiqués sur le marché principal. Tout autre avoir, droit ou placement pour lequel aucun cours actuel n'est disponible doit être évalué au prix qui pourrait probablement être obtenu si on le vendait avec soin au moment de l'estimation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds recourt dans ce cas à des modèles et principes d'évaluation adéquats et reconnus dans la pratique.
3. Les fonds de placement ouverts sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. Lorsqu'ils sont régulièrement évalués en Bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut effectuer leur évaluation conformément aux dispositions du chiffre 2.
4. La valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés à une bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante: le prix d'évaluation de tels placements repose sur la courbe des taux concernée. L'évaluation reposant sur la courbe des taux se rapporte aux composantes du taux d'intérêt et du spread. A cet égard, les principes suivants s'appliquent: pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêts suivants de la durée résiduelle sont intrapolés. Le taux d'intérêt ainsi établi est converti en un cours de marché via l'ajout d'un spread qui reflète la solvabilité du débiteur sous-jacent. Ce spread est adapté en cas d'évolution significative de la solvabilité du débiteur.

5. Les avoirs bancaires sont évalués avec le montant de leur créance auquel sont ajoutés les intérêts courus. En cas de modifications importantes des conditions du marché, la base servant à l'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouveaux rendements du marché.
6. Les instruments financiers dérivés négociés en Bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du jour en vigueur sur le marché principal. Les instruments financiers dérivés non négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public (Dérivés-OTC) doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Principes du calcul de valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'un compartiment est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du compartiment, réduite d'éventuels engagements du compartiment, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales après la virgule.

Prêt de titres

Le fonds peut prêter une partie des titres qu'elle détient en portefeuille à des tiers. En général, les prêts ne peuvent s'effectuer que par l'intermédiaire de chambres de compensation reconnues, telles que Clearstream International ou Euroclear, ou par l'entremise d'établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce types d'opérations et selon des modalités spécifiées par ces derniers. Les revenus des prêts de titres et les frais y afférents sont repris séparément dans l'état des opérations. Le prêt de titres donne lieu à la remise d'une garantie, constituée de titres de premier ordre, dont le montant est en général au moins égal à la valeur de marché des titres prêtés.

Prêt de titres et sûretés

Période concernée: 1er avril 2016 - 31 mars 2017	FORTUNA Multi INDEX 10	FORTUNA Multi INDEX 20	FORTUNA Multi INDEX 30	FORTUNA Multi INDEX 40
Exposition aux contreparties des prêts de titres au 31 mars 2017				
UBS AG				
– Valeur de marché des titres prêtés	188 009 CHF	2 268 428 CHF	2 111 129 CHF	8 655 971 CHF
– Sûretés	200 742 CHF	2 413 982 CHF	2 260 018 CHF	9 202 868 CHF
Répartition des sûretés (pondération en %) au 31 mars 2017				
Par type d'actif :				
– Obligations	100.00	100.00	100.00	100.00
– Actions	0.00	0.00	0.00	0.00
Par note de crédit:				
– Note > AA-	100.00	100.00	100.00	84.04
– Note <= AA-	0.00	0.00	0.00	15.96
– Non-Investment Grade	0.00	0.00	0.00	0.00
Prêt de titres				
Revenus des prêts de titres	1 108.40 CHF	16 363.36 CHF	12 182.58 CHF	51 424.46 CHF
Coûts/frais opérationnels des Prêts de titres	554.20 CHF	8 181.68 CHF	6 091.29 CHF	25 712.23 CHF
Revenus des prêts de titres pour le fonds	554.20 CHF	8 181.68 CHF	6 091.29 CHF	25 712.23 CHF

Les contrats d'achat ferme et les produits de commissions sur prêts de valeurs mobilières sont comptabilisés dans le compte de résultat selon le principe de la date de valeur; cela vaut aussi pour la pièce de légitimation des valeurs mobilières prêtées et des garanties reçues en contrepartie dans l'inventaire de la fortune du fonds de placement.

Domiciles de souscription et de paiement

Distributeurs

Fortuna Investment SA 8134 Adliswil 1	Soodmattenstrasse 10	058/472 53 05
GENERALI Assurances 8134 Adliswil 1	Soodmattenstrasse 10	058/472 44 44

Agences

5001 Aarau	Rain 35	058/473 90 30
8134 Adliswil	Soodmattenstrasse 4	058/472 75 00
6340 Baar	Zugerstrasse 76a	058/473 09 99
4051 Basel	Schützengraben 21	058/473 37 00
6501 Bellinzona	Via Lugano 22	058/471 60 60
3001 Bern	Monbijoustrasse 29	058/473 32 22
2502 Bienne	Rue de la Gare 14	058/473 74 52
7007 Chur	Ringstrasse 18	058/473 84 71
2800 Delémont	Rue des Moulins 9	058/471 49 49
1701 Fribourg	Route d'Agy 14-16	058/471 28 18
1215 Genève 15	I.C.C. Rte de Pré-Bois 20	058/471 07 00
1211 Genève 26	Route des Acacias 47	058/471 37 37
1211 Genève 3	Rue du Rhône 67	058/471 94 94
1005 Lausanne	Place de la Riponne 3	058/471 34 84
1052 Le Mont-sur-Lausanne	Rue du Village 10	058/471 25 25
6904 Lugano	Via Trevano 78	058/471 17 17
6002 Luzern	Nidfelfdstrasse 12	058/473 18 18
1870 Monthey 1	Rue du Coppet 3	058/471 36 00
1820 Montreux 2	Avenue du Casino 50	058/471 47 00
2001 Neuchâtel	Faubourg de l'Hôpital 1	058/471 96 66
1260 Nyon 1	Avenue Perdtemps 23	058/471 44 44
4600 Olten	Ziegelfeldstrasse 36	058/473 38 38
8640 Rapperswil	Alte Jonastrasse 24	058/473 89 50
9494 Schaan	Zollstrasse 13	00423 239 72 72
1951 Sion	Avenue de la Gare 32	058/471 78 10
9001 St. Gallen	Bahnhofstrasse 11	058/473 36 36
3601 Thun	Burgstrasse 20	058/473 06 15
8400 Winterthur	Bahnhofplatz 8	058/473 16 66
1400 Yverdon-les-Bains	Rue du Milieu 7	058/471 09 61
8008 Zurich	Mühlebachstrasse 7	058/473 91 20

Domiciles de paiement

EFG Bank SA, 6900 Lugano et toutes les succursales en Suisse	Via Magatti 2	091/809 31 11
---	---------------	---------------